

Police Municipale : Joseph Segura perd ses nerfs

Écrit par Saintlaurentduvar.net
Lundi, 20 Novembre 2023 06:42



Dans son Edition du jour, le quotidien local Nice Matin fait "la une" sur des pratiques illégales de la police municipale à Saint Laurent du var. En effet, cette police, qui n'a pas la même formation que la gendarmerie nationale ou la police nationale (il faut le rappeler), a enregistré des centaines de fichiers illégaux sur un groupe Whatshapp: images de vidéo-surveillance, photos de personnes contrôlées, pièces d'identité... Une collecte de données illégales qui peut être passible de 5 ans d'emprisonnement et de 300000€ d'amendes.

Mais le plus surprenant reste la (ou les) réaction (s) de Joseph Segura, ancien policier, patron de la police Municipale... Cette collecte de données est une "forme de négligence". Elle n'a "pas une volonté de nuisance". Donc c'est pour le fun! Il s'agirait pour lui d'une sorte de "main courante" mais sans accord des personnes concernées! Magnifique! "S'il y avait eu des propos racistes ou antisémites, j'aurais pris des sanctions" Donc, si nous résumons, la police municipale archive des données mais ce n'est pas répréhensible car ces données ne donnent pas lieu à des propos racistes... Hallucinant!

Nous allons plus loin encore, lorsque le Maire traite la personne, qui a fait fuiter ces agissements illégaux, de "Salopard". Mais de qui s'agit-il?

Police Municipale :Joseph Segura perd ses nerfs

Écrit par Saintlaurentduvar.net
Lundi, 20 Novembre 2023 06:42

Si nous en croyons l'article, il s'agirait de l'"élu indigne" comme le maire l'avait appelé, lors d'un conseil municipal, suite à des questions sur ses dépenses personnelles. En effet, Patrick Villardry, a fait un signalement au procureur de la république de Grasse au titre de l'article 40 "Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs." Bref, il a fait son taff.

Il serait peut-être temps que le maire de Saint Laurent du Var arrête de se croire au dessus des lois et retombe un peu les pieds sur terre.

Photo site officiel de la ville